

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières et Juridiques**

**REF : FONCIER2009002**

**Signataire : FG/SD**

**OBJET : 89 rue Saint-Denis à Aubervilliers, parcelle bâtie de 1.130 m<sup>2</sup>, cadastrée A 136 ,  
cession au profit de la SA LOGIREP**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la décision de préemption n° 46 du 04 mars 2009 ayant été suivie d'une signature d'acte notarié le 27 mai 2009,

Vu la lettre de la SA LOGIREP en date du 20 mai 2009,

Vu le courrier de la Commune en date du 28 mai 2009,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 09 février 2009,

Considérant l'intérêt de céder la parcelle A 136 située 89 rue Saint-Denis à Aubervilliers au profit de la SA LOGIREP dans le cadre de la construction d'un projet immobilier de logements locatifs sociaux sur plusieurs terrains dont celui objet de la présente,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de céder la parcelle cadastrée A 136 située 89 rue Saint-Denis à Aubervilliers, d'une superficie de 1.130 m<sup>2</sup> au profit de la SA LOGIREP dans le cadre de la construction d'un projet immobilier de logements locatifs sociaux sur plusieurs terrains dont celui objet de la présente.

**FIXE** le prix de la cession à 339.136 €, valeur occupée.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

Le Maire,

Jacques SALVATOR.